

WATERBOUWKUNDIG LABORATORIUM
BIBLIOTEEK

3402

LABORATOIRE de RECHERCHES HYDRAULIQUES
BIBLIOTHEQUE

249310

LES NOUVELLES
Installations Maritimes
D'OSTENDE.

1872 - 1898

PAR

EDOUARD DE CUYPER

ANCIEN INGÉNIEUR DE LA VILLE D'OSTENDE.



OSTENDE

IMPRIMERIE CENTRALE ALB. BOUCHÉRY & C^e
Rue d'Ouest, 50

1898.

472

WATERBOUWKUNDIG LABORATORIUM
BIBLIOTEEK
3402
LABORATOIRE de RECHERCHES HYDRAULIQUES
BIBLIOTHEQUE

0307 009 2133


LÈS NOUVELLÈS

Installations Maritimes

D'OSTENDE.

249310
Waterbouwkundig Laboratorium
Borgerhout
BIBLIOTHEEK

=====
← 1872 - 1898 →
=====

PAR

EDOUARD DE CUYPER

ANCIEN INGÉNIEUR DE LA VILLE D'OSTENDE.



OSTENDE
IMPRIMERIE CENTRALE ALB. BOUCHERY & C^{ie}
Rue d'Ouest, 50
—
1898.

Les nouvelles Installations Maritimes

D'OSTENDE.

1872 - 1898.

Le 19 Juin 1898 verra la consécration officielle du commencement des travaux qui doivent doter Ostende d'installations maritimes de tout premier ordre

Ce jour-là Sa Majesté Léopold II procédera à la pose de la première pierre de l'Écluse De Mey, et cette cérémonie, que le Souverain, dans sa sollicitude pour notre ville, a voulu rendre imposante, sera l'un des événements les plus marquants de l'histoire d'Ostende.

Nous avons cru qu'il serait intéressant de rechercher et de grouper tout ce que notre Administration communale et notre Association commerciale ont dû faire pour arriver à mener à bien cette question vitale pour notre port.

Ce n'est ni une description des travaux, ni un mémoire technique que nous avons voulu faire, c'est simplement l'historique des installations maritimes d'Ostende, d'après des documents officiels.

Lorsque le démantèlement d'Ostende fut décrété et que l'agrandissement de notre ville fut chose décidée, on songea un peu au port et à ses annexes.

En 1872, sous M. le Ministre Moncheur, les premières démarches furent faites et l'on obtint la promesse que les crédits nécessaires seraient demandés et immédiatement employés.

On avait une promesse et c'était déjà beaucoup, aussi ne se montra-t-on pas pressé de la voir se réaliser.

C'est en 1875 que le Conseil communal commença à s'occuper du port et de ses aménagements; le 29 Avril, il fut donné lecture d'une lettre de M. le Ministre des travaux publics, qui faisait connaître qu'on continuerait les expériences pour l'approfondissement du port, au moyen de torpilles combinées avec des chasses, afin de faire disparaître tout ou partie du banc de sable.

Le Ministre promettait d'examiner la demande faite par les membres du Collège, d'employer un dragueur pour l'enlèvement du sable à l'extérieur et à l'intérieur du port; il promettait également que, le cas échéant, il réclamerait les crédits nécessaires.

Deux ans se passent et aucun travail spécial n'étant fait, l'ensablement continue; aussi à la séance du Conseil communal du 19 Février 1877, M. le Conseiller J. Marion demanda-t-il s'il ne conviendrait pas de charger le Collège échevinal de prier M. le Ministre des travaux publics de vouloir faire prendre des mesures afin de multiplier les chasses destinées à approfondir le port.

Il est question, ajoutait M. Marion, de l'établissement de lignes régulières, et il importe que la sécurité de la navigation soit garantie.

M. l'Echevin Maryssael fit remarquer que les chasses sont du domaine exclusif du service des Ponts et Chaussées; quant aux améliorations à faire en vue de la navigation, il y a lieu de croire, dit-il, que le département des travaux publics demandera à la Législature une partie des crédits nécessaires pour l'exécution du projet Symon.

C'était la première fois qu'au Conseil communal on parlait du projet Symon qui avait été terminé dès 1876.

Ce projet qui donnait satisfaction au commerce local, mais qui n'améliorait pas l'avant-port et qui surtout ne prévoyait pas l'extension du service des paquebots, resta pendant près de quatorze ans le projet des nouvelles installations maritimes d'Ostende.

En 1878 Ostende semble peu se soucier de ses installations maritimes ; elle est toute à l'agrandissement de la ville et à l'inauguration du nouveau Kursaal.

Cependant les adversaires d'Ostendé ne restaient pas inactifs et M. De Maere-Limnander envoyait à la Législature deux volumes, l'un de texte l'autre de plans et cartes, ayant trait aux projets de travaux hydrauliques projetés ou à projeter pour l'amélioration et le développement de notre commerce maritime.

Le dépôt de ce mémoire sur les bureaux de la Chambre fut pour M. le Conseiller Helin le motif d'une interpellation en séance du Conseil communal du 15 Janvier 1879.

L'honorable Conseiller fit ressortir combien ces documents pourraient influencer les Sénateurs et Députés et l'urgence qu'il y avait de les réfuter.

Ce n'est pas tant dans le texte que dans les cartes qu'il faut chercher les critiques du port d'Ostende : voici en effet ce que dit la légende d'une carte :

« Le port de Heyst sera accessible en tout temps, aux » navires du plus fort tonnage, tant à marée basse qu'à » marée haute, tandis qu'à Ostende, même à marée haute, » les navires à grande profondeur ne pourront jamais » entrer. »

Il importe, continuait M. Helin, de nous inscrire en faux, dans le plus bref délai, contre des affirmations aussi erronées que défavorables à notre port. M. De Maere ne connaît pas le port d'Ostende et il ne faut pas que ses appréciations malheureuses aient le temps de se graver dans l'esprit de nos gouvernants.

Le Bourgmestre Van Iseghem remercia M. Helin de son interpellation. Elle lui permit de donner une publicité plus grande à la requête que le Collège échevinal avait adressé à M. le Ministre des travaux publics pour le prier de vouloir bien commencer les travaux d'amélioration du port.

Le 27 Janvier 1879 M. Helin interpelle de nouveau le Collège et lui demande ce qu'il compte faire pour arriver à améliorer nos installations maritimes.

L'orateur rappelle qu'à la dernière réunion du Conseil M. le Bourgmestre a dit que les fonctionnaires du département des travaux publics avaient reçu l'ordre d'examiner les projets de travaux à exécuter pour améliorer l'entrée du port et celle du canal de Bruges.

Lorsqu'il était ministre des travaux publics, M. Bernaert a promis que ces travaux seraient poussés avec une grande activité; quoiqu'il en soit le commencement d'exécution se fait encore attendre, bien qu'un crédit d'un demi million ait été voté à cette fin.

M. Hélin fait remarquer que la prompte exécution de ces travaux est indispensable. Il cite un article du *Temps* signalant que lors de son voyage dans le Nord, M. le Ministre des travaux publics de France avait été frappé des immenses services que le port de Dunkerque pourrait rendre au commerce français, si l'on améliorait ses installations et son outillage, et que le Conseil général des Ingénieurs avait déjà arrêté le plan des améliorations à effectuer.

M. Maryssael assure M. Hélin de toute la sollicitude du Collège pour l'amélioration des installations maritimes et montre que le projet Symon répond à tous les besoins.

Le Conseil vote une pétition à la Chambre des Représentants pour protester contre les documents remis par M. De Maere et pour demander que l'on exécute les nouvelles installations maritimes à Ostende.

Une Commission composée du Collège et de MM. Duclos, Pede, Hélin et Montangie est chargée de porter cette pétition à Bruxelles et d'en remettre copie à M. le Ministre des travaux publics.

En séance du 3 Mars 1879 M. le Bourgmestre rend compte de la mission qu'a remplie la Commission spéciale :

Le Ministre a déclaré que les travaux qui avaient été décidés sous l'ancien ministère seraient exécutés; les ingénieurs ont reçu ordre de hâter la remise de leurs projets. Le premier crédit de 500,000 fr., qui avait été alloué en vue de l'exécution des travaux dont l'avant-projet est dû à M. Symon, sera affecté à sa destination.

Le Conseil communal qui, en 1879, avait protesté énergiquement contre l'idée de Bruges-port de mer et réclamé l'exécution des installations maritimes d'Ostende, fatigué par un effort si grand, laisse passer trois années avant de reprendre cette question.

Heureusement que, succédant à l'ancienne Chambre de Commerce, l'Association commerciale s'était créée en 1880 et que dès l'origine elle prit énergiquement en mains la défense des intérêts maritimes d'Ostende.

Dès son premier rapport de Mars 1881, l'honorable secrétaire, M. Auguste Van Imschoot, disait, en parlant des travaux du port :

« Nous faisons des vœux pour la prompte exécution de
» tous les travaux projetés tant pour améliorer le port
» d'Ostende que pour rendre plus faciles les communi-
» cations entre Bruges et Ostende.

» Ces travaux suffiront amplement à assurer les commu-
» nications directes de Bruges à la mer quel que soit le
» tonnage des navires. Lorsque les travaux seront exécutés
» et qu'on aura mis le port en communication directe avec
» un canal qu'on considère, à juste titre, comme un des plus
» beaux canaux de l'Europe, la capitale de la West-Flandre
» pourra déposer toute crainte de voir jamais un manque
» de communication directe à la mer venir entraver la
» grande prospérité commerciale à laquelle elle se croit
» appelée. »

En 1881 le bulletin communal, pas plus que le rapport de l'Association commerciale, ne font mention des installations maritimes.

En 1882 à la séance du Conseil communal du 18 Décembre, M. Hélin fait remarquer que depuis quelque temps le gouvernement semble négliger de s'occuper d'Ostende, alors qu'à tout moment de nouveaux crédits sont demandés pour Anvers. L'honorable membre est loin de critiquer les dépenses que l'on fait en vue des installations maritimes de notre métropole commerciale, mais il lui semble que, puis-

qu'il y a des fonds pour Anvers, il serait juste qu'on accordât quelque chose à Ostende.

» Nous savons tous, dit-il, que, grâce aux résultats magnifiques obtenus par le dragage à l'entrée du port, le radier des écluses des bassins est trop élevé. Or, il est certain que ne pas mettre la main à l'amélioration de l'entrée des bassins, c'est perdre tout le fruit des travaux de dragage faits au musoir. Nous nous trouvons donc en présence d'une situation qui nécessite au plus tôt l'intervention du gouvernement.

Nous devons nous rappeler au souvenir du gouvernement qui semble nous oublier quelque peu: c'est ainsi qu'au commencement de l'année, on a voté des crédits jusqu'à concurrence de 60 millions, pour achever des travaux en cours d'exécution; Ostende n'a rien obtenu et cependant les installations maritimes sont en cours d'exécution depuis longtemps. »

M. Hélin propose d'envoyer une députation aux Ministres des travaux publics et de l'intérieur, afin d'obtenir la prompte exécution du plan général des travaux votés par les Chambres.

M. le Président répond que le Collège échevinal entre complètement dans les vues de M. Hélin. Il tient cependant à rectifier un point: Si Ostende n'est pas pour le moment favorisé par le gouvernement, il n'est pas non plus oublié. « Si nous n'avons rien obtenu des 60 millions votés au commencement de l'année, c'est que ces fonds étaient destinés à des travaux en cours d'exécution et pour lesquels les crédits votés étaient épuisés. Les trois millions avaient été votés antérieurement pour les installations maritimes d'Ostende et la plus grande partie de ce crédit n'était pas épuisée. »

Les crédits votés récemment pour Anvers sont la conséquence d'une convention faite avec l'Administration communale de cette ville: le Gouvernement exécute simplement les engagements qu'il a contractés.

Pour les travaux à exécuter au port d'Ostende, M. le Bourgmestre est allé aux renseignements, et on lui a

donné l'assurance qu'on poursuivait avec la plus grande diligence, les études nécessaires pour l'adjudication des nouvelles écluses entre le port et le canal. En finissant, M. le Bourgmestre dit qu'il se rallie entièrement à la proposition de M. Helin; seulement, il croit inutile d'aller à Bruxelles avant le mois de janvier, parce que le vote du budget n'aura pas lieu avant le mois de février.

M. Helin insista pour que l'on demandât audience aux Ministres de l'intérieur et des travaux publics, aussitôt que possible. M. le président a dit que l'adjudication des nouvelles écluses se ferait au mois de mai; M. Helin croit qu'il faudrait insister auprès des Ministres, afin que l'adjudication se fasse avant cette époque, vers la mi-mars, par exemple. Il est persuadé que sans cela on court risque de ne voir commencer ces travaux qu'en 1884. Les trois millions votés par la Législature restent là, il est vrai, mais en attendant, ajoute-t-il, le commerce d'Ostende ne profite pas des installations décrétées.

Le conseil décida qu'une députation composée du Collège échevinal et de deux conseillers à désigner en séance secrète, se rendrait dans le plus bref délai possible, auprès des Ministres de l'intérieur et des travaux publics, à l'effet de demander la prompte exécution des travaux d'aménagement du port.

Le 20 Janvier 1883, dans son rapport sur l'exercice 1882, le secrétaire de l'Association commerciale, M. Van Imschoot, disait :

« Les membres de l'Association connaissent, au moins en partie, les travaux projetés à Ostende et connus sous le nom de « Projet Symon ».

» On nous avait fait espérer l'adjudication de la première partie de ces travaux pour la fin de l'année, afin de pouvoir mettre la main à l'œuvre au commencement de 1884. — Mais quoique trois millions soient votés par la Législature pour ces travaux, il est prudent de ne se bercer d'aucune illusion, la situation financière du pays pouvant peut-être provoquer un nouvel ajournement.

» Ostende a le droit d'avoir un port pouvant donner accès
» à des navires d'un fort tonnage et d'avoir des installa-
» tions maritimes convertibles. Celles-ci établies, le pays
» verra que les sommes dépensées en faveur du port d'Ostende,
» l'ont été d'une façon fructueuse et profitable au
» pays tout entier.

» L'administration des ponts et chaussées a reconnu par
» la construction d'un breakwater, la possibilité d'améliorer
» le port d'Ostende, de façon à lui permettre de recevoir
» de grands bâtiments, même à marée basse.

» Unissons donc nos efforts pour que le gouvernement se
» décide à exécuter ces travaux indispensables à notre
» prospérité commerciale.

» Les dépenses faites pour l'amélioration et l'entretien
» du port d'Ostende ont donné lieu à des attaques assez
» vives dans un journal fondé à Bruges pour défendre le
» projet De Maere « Bruges port de mer. »

» Nous n'avons pas à examiner la valeur du projet de
» M. De Maere, nous n'envions pas les Brugeois et si
» ceux-ci croient que l'exécution du plan De Maere peut
» seule faire sortir leur ville de la torpeur dans laquelle
» elle est plongée, nous en serions au contraire très heureux,
» car on a toujours à profiter de la proximité d'un
» grand centre commercial; mais ce que nous n'admettons
» pas, c'est qu'une cause soit défendue par des arguments
» contraires à la vérité et de façon à nuire à un port
» voisin.

» Vous pouvez compter, du reste, sur la vigilance que
» mettra votre Bureau pour défendre, dans toutes les cir-
» constances, les intérêts commerciaux de notre ville. »

Le bulletin communal de 1883 est muet en ce qui concerne
les nouveaux travaux du port.

Le rapport du secrétaire de l'Association commerciale de
1883 ne fait pas mention des travaux d'agrandissement du
port; il ne traite que de l'agrandissement des bassins de
pêche. En annexe se trouve le rapport de M. le député

Callier sur le budget des dépenses sur ressources extraordinaires : Ce rapport dit :

« Dans le cours de ces dernières années, les Chambres ont accordé des crédits importants en vue d'améliorer le port d'Ostende et le canal qui le relie à la ville de Bruges.

» La loi du 17 Juillet 1877 a accordé un premier crédit de 500,000 francs pour cet objet ; un second crédit de 3 millions a été accordé par la loi du 4 août 1879 et le 14 août 1881, un nouveau crédit de 500,000 francs a été voté.

» Ces différents crédits étaient sollicités par le gouvernement pour l'exécution de travaux importants destinés à mettre le port d'Ostende à même de soutenir la concurrence des ports étrangers les plus rapprochés de lui.

» Ces travaux comprenaient : 1^o La construction d'une nouvelle écluse de navigation destinée à donner accès à un bassin-canal qui remplacerait la branche du canal de Bruges dite « Dérivation » ; ce travail aurait eu de plus cet avantage de donner un accès facile au canal de Bruges pour les navires en destination de cette ville, et de procurer au commerce ostendais des emplacements convenables pour le dépôt des marchandises ;

2^o La construction d'une écluse de navigation à Slykens permettant d'isoler le bassin-canal en cas de manœuvre d'eau dans le canal de Bruges ;

3^o La construction d'une écluse de chasse remplaçant l'écluse française ;

4^o L'agrandissement du bassin actuel ;

5^o Le redressement de la branche du canal de Bruges situé en amont des bassins d'Ostende ;

6^o La création d'un abri pour les malles-postes et les navires de commerce.

» La dépense totale que doit entraîner cet ensemble de travaux est évaluée à 8 millions de francs.

» Sur les 4 millions de francs votés par la Législature, un million, à peu près, a été dépensé à l'acquisition des terrains nécessaires pour l'exécution de ces travaux. (1)

(1) Ce sont les terrains qui ont été transformés en Parc (Parc Marie-Henriette).

» Une somme de 3,031,426 francs restera disponible au 31 décembre 1883, et les crédits qui ont été alloués, se trouveront, à cette date annulés, en vertu de l'article 3 de la loi du 1^{er} août 1833. Le gouvernement ne propose d'affecter, en 1884, une partie quelconque de ces crédits annulés, à l'exécution des travaux que nous venons d'énumérer. Il a jugé, avec raison, que l'état de nos finances ne permettait pas d'entreprendre, en ce moment, un travail aussi considérable qui n'est pas commencé, et qui devrait, pour se faire dans les conditions voulues, être exécuté très rapidement. »

A la séance du Conseil communal du 14 Janvier 1884, M. Pavot demande des explications sur le retard apporté dans l'exécution des grands travaux d'aménagement du port. Le Conseil, il y a un an, dit-il, a nommé une commission chargée de demander au Ministre de vouloir bien faire procéder à l'adjudication des travaux projetés.

En présence, des démarches faites en faveur du port de Nieupoort, il est certain qu'Ostende ne peut rester inactive. L'honorable membre demande qu'on charge la commission nommée l'année dernière, de se rendre auprès du Ministre.

« Le gouvernement ne fait rien pour Ostende ; que la commission aille lui représenter que l'exécution du projet Symon est une question d'existence pour notre port. »

M. le Bourgmestre-président répond qu'il est heureux de ce que l'interpellation de M. Pavot lui permette de faire justice de cette fausse croyance que le gouvernement ne fait rien pour Ostende, alors qu'il réserve ses faveurs aux autres villes du littoral.

Quant au projet Symon, il est loin d'être abandonné comme semble l'insinuer M. Pavot ; le gouvernement vient d'acheter, pour une somme de 360,000 francs, l'huitrière Vanderheyde. — Ostende ne peut donc se plaindre ; loin de là. L'honorable Bourgmestre croit en conséquence qu'il serait ridicule de faire des démarches sans but.

M. Pavot réplique que les travaux du projet Symon sont

décrétés depuis sept ans. Une démarche à Bruxelles hâterait l'exécution.

Dans son rapport annuel de 1884, M. Van Imschoot dit, en parlant de l'agrandissement du port :

« La transformation des installations intérieures, c'est à dire l'exécution du projet de M. l'Ingénieur Symon, est donc devenue d'une indispensable nécessité. Après avoir définitivement approuvé l'ensemble des travaux qu'il comporte, M. le ministre Sainctelette et après lui son successeur, avaient donné à ce projet un commencement d'exécution en faisant acquérir tous les terrains nécessaires; malheureusement depuis lors, rien n'a été fait et il est à craindre que la suite du travail soit indéfiniment ajournée. Nous devons donc faire auprès du gouvernement les plus vives instances pour que ce projet soit repris et qu'on y mette la main à l'œuvre sans retard. »

En 1885 l'intervention de l'Association commerciale devient plus pressante. Le bulletin paraît mensuellement et les réunions des comités permanents sont fréquentes. M. Van Imschoot a été nommé vice-président de l'Association et M. Liebaert, secrétaire.

En séance du comité du 26 Mars 1885 M. Van Imschoot qui préside explique que le ministre a l'intention de proposer dans le budget sur ressources extraordinaires pour 1886 différents travaux publics de grande importance et notamment, selon les on-dit, le projet de M. De Maere (Bruges-port de mer).

Il est donc de toute urgence qu'Ostende réclame l'exécution du projet Symon, en vue de donner au port d'Ostende les aménagements intérieurs.

Ce projet a eu un commencement d'exécution; mis en pratique, il rendrait superflu tout travail pour mettre Bruges en relation avec la mer, plus efficacement que par Ostende. Il propose donc d'écrire au conseil communal, afin de le prier d'agir de concert avec l'Association et de former une députation qui demanderait une audience à M. le

ministre, pour lui exposer la situation et réclamer l'exécution du projet Symon.

La proposition est adoptée à l'unanimité et il est décidé d'écrire au Conseil communal, à l'effet d'obtenir son concours, et aux Sénateur et Membre de la Chambre des représentants pour la présentation de la députation au ministre.

Le Conseil communal reçoit la lettre de l'Association dans la séance du 30 Mars et M. Janssens, Bourgmestre, dit » que le moment est venu de tenter un effort auprès du gouvernement dans le sens préconisé par l'Association commerciale.

» Il est question d'opérer la conversion de la rente belge 4% : un organe officieux du ministère a même annoncé qu'une partie des fonds à provenir de cette opération financière serait employée à la réalisation de l'idée « Bruges-port de mer ». Si cette nouvelle était exacte, notre port en recevrait un coup fatal.

» Il est nécessaire de tenter tout ce qui est possible pour faire échouer ce projet. C'est dans ce but que l'Association commerciale nous convie à une démarche collective, afin de demander l'exécution des promesses gouvernementales relatives au projet Symon.

» Le Collège croit qu'il y a lieu de prendre cette proposition en considération et de se rendre en députation à Bruxelles, pour demander qu'une partie du produit de la conversion soit affectée aux travaux d'amélioration du port d'Ostende. »

Le 8 Juin de la même année M. le conseiller Pavot rappelle que dans la séance du 30 Mars dernier, le Conseil a décidé, d'accord avec l'Association commerciale, de faire une démarche auprès du Ministère pour obtenir l'exécution des travaux du projet Symon.

M. Pavot voudrait savoir si le Collège a sollicité une audience de M. le Ministre des travaux publics et, dans la négative, il demande à connaître les motifs qui ont fait ajourner la démarche. On avait promis de se rendre à Bruxelles, après les vacances de Pâques, au mois d'Avril.

L'honorable membre ne comprend pas ce qui arrête le Collège. Le Conseil n'a pas à savoir quel est l'état des finances du gouvernement: il sait qu'il y a de grands travaux décrétés et il est de son devoir de faire tous ses efforts pour qu'Ostende soit comprise dans la répartition des fonds à voter. Le port d'Ostende s'améliore de jour en jour, le travail publié par l'Association commerciale est là pour le démontrer. Il est urgent, pour compléter cet ensemble satisfaisant, de procéder à l'établissement des installations conçues par feu M. Symon.

M. Pavot espère que le Collège ne tardera guère à faire le nécessaire pour qu'il soit donné suite au vœu exprimé en séance du 30 Mars.

M. le Bourgmestre Janssens répondit à M. Pavot en lui » rappelant dans quelles circonstances la démarche pour l'exécution du projet Symon a été décidée. On avait lancé la nouvelle d'une conversion de la dette. L'argent tombant en économie devait servir à l'exécution d'une série de grands travaux, parmi lesquels la création de Bruges-port de mer se trouvait au premier rang. A ce moment-là, une tentative pour le rejet de ce travail et pour l'exécution des installations projetées à Ostende s'imposait au Conseil. Mais la conversion ne se réalisant pas, l'opportunité d'une démarche disparaissait en même temps. Le Collège sait bien que le Ministère catholique qui a douze millions d'impôts au delà de ce qu'il jugeait nécessaire quand il était dans l'opposition et qui, d'un autre côté, fait sur le budget de l'enseignement des économies qui se chiffrent par des millions, a mauvaise grâce à refuser des crédits pour l'amélioration du port d'Ostende.

» On pouvait compter, conformément à la promesse de M. le Représentant d'Ostende, qu'on produirait au budget extraordinaire de 1885 les millions supprimés sur les exercices antérieurs; mais il n'en a rien été; Ostende n'a absolument rien reçu et le Collège est d'avis que dans ces circonstances, une démarche à Bruxelles ne donnerait aucun résultat. »

Lors de l'Exposition d'Anvers en 1885, l'Association commerciale a publié une notice intitulée « Le Port d'Ostende à l'Exposition d'Anvers ».

Cette brochure eut grand succès de même que sa traduction en anglais.

Le 11 Juin, à la séance du Comité permanent, M. Van Im Schoot dit qu'il croit nécessaire de mettre à exécution une résolution prise dans le temps: de solliciter une audience des ministres afin que l'exécution du projet de l'Ingénieur en chef Symon puisse être comprise dans les premiers travaux à exécuter par le gouvernement. Il constate la déplorable situation du commerce, par suite du manque d'installations convenables, et les difficultés qu'Ostende a à vaincre pour lutter contre des ports mieux outillés que nous; alors que d'autres se remuent, on serait coupable en restant inactif et pour sa part, il ne veut pas en assumer la responsabilité.

M. le Président est tout disposé à se joindre à la députation qui sera envoyée. Des mesures seront prises pour obtenir l'audience ministérielle.

Le 29 Juillet la députation de l'Association commerciale d'Ostende fut reçue par M. de Moreau, Ministre des travaux publics: elle se composait de MM. Jaussens, président, Aug. Van Im Schoot, vice-président, Aug. Liebaert, secrétaire, Laroye, Fontaine, Perier, Neuts et Stracké. M. L. Carbon, membre de la Chambre, présenta la députation au Ministre.

Les membres exposèrent à M. le Ministre la situation faite au commerce par suite de l'insuffisance des installations maritimes, et ils lui laissèrent un mémoire dont voici la conclusion:

» L'Association croit avoir suffisamment démontré les déficiences des installations intérieures actuelles du port d'Ostende, et fait ressortir l'urgente nécessité d'y porter immédiatement remède. Elle se permet de signaler à M. le Ministre que le projet d'amélioration élaboré par feu M. l'administrateur inspecteur général Symon donnerait une satisfaction complète aux intérêts ostendais. Ce projet a déjà reçu un commencement d'exécution en ce sens que

des expropriations importantes ont été faites pour sa réalisation. L'Association croit devoir particulièrement insister pour que les travaux soient entamés à très bref délai et elle est convaincue que M. le Ministre appréciera l'importance des considérations développées dans la présente note et qui militent en faveur de l'exécution immédiate des travaux dont il s'agit.

« Le Gouvernement ne peut perdre de vue que, si d'une part la situation du commerce d'Ostende s'empire d'année en année, la cause première de cette situation est le défaut d'installations convenables et suffisantes et que, d'autre part, Ostende, seul port situé directement sur la mer, peut être appelé à venir en aide au commerce et à l'industrie belges quand l'Escaut est pris par les glaces. Forcer le commerce et l'industrie de notre pays à se servir dans cette occurrence, des ports étrangers de Flessingue ou de Dunkerque serait commettre vis-à-vis du pays entier un véritable déni de justice.

« Si le Gouvernement veut donner les installations nécessaires, Ostende possède assez de vitalité pour pouvoir lutter avec énergie et persévérance contre les ports étrangers et notamment contre le port de Dunkerque qui enlève pour l'exportation une grande partie des produits de nos Flandres ».

Le 19 Décembre 1885 le Comité permanent décide de nouveau, sur la proposition de M. Van Imschoot, de protester contre la lenteur que met le gouvernement à exécuter le projet Symon et d'adresser une nouvelle lettre à M. de Moreau, Ministre des travaux publics.

En 1886 aucune interpellation et communication ne sont faites au Conseil communal relativement aux installations maritimes.

A l'Association commerciale on ne s'occupe des travaux maritimes que le 19 Octobre. Le Comité permanent étant réuni sous la présidence de M. Van Imschoot, celui-ci rappelle aux membres que sous la date du 20 Décembre 1885, l'Association a adressé à M. le Ministre des travaux publics

une requête tendant « à ce que les travaux, concernant spécialement les installations intérieures du port d'Ostende soient distraits du projet Symon, qui visait également les communications vers Bruges, afin que l'on puisse immédiatement mettre la main à l'œuvre, pour ceux qui concernaient Ostende ».

Aucune réponse n'étant parvenue au Bureau, M. Van Imschoot propose de renouveler les instances de l'Association :

« Les installations intérieures du port sont devenues tout à fait insuffisantes, et depuis l'arrivée des nouvelles malles pour le service d'Ostende-Douvres, on s'aperçoit qu'on a eu tort de ne pas faire plus tôt droit aux revendications de l'Association ».

M. Delbouille appuie la proposition de M. Van Imschoot, et signale également le préjudice que cause au port la suppression des chasses. Est-ce à l'arrivée des nouvelles malles ou au mauvais état des murs de quai qu'il faut attribuer cette suppression? Voilà ce qu'on devrait savoir.

M. Delbouille demande qu'on insiste auprès du gouvernement pour que les bassins soient construits, et qu'on laisse de côté la question de la communication avec Bruges, que les Brugeois ont entravée par tous les moyens possibles, pour arriver à leur port de Heyst. Il prie le comité d'insister également auprès de qui de droit pour que les chasses soient rétablies.

L'année 1887 se passe et le Conseil communal ne s'occupe pas une seule fois des installations maritimes.

Heureusement l'Association commerciale veillait et son dévoué Vice-président, dans la séance du Comité permanent du 26 Avril, rappelle que l'Association commerciale a été reçue en audience par M. le Ministre des travaux publics en 1885 et qu'une note a été remise à ce haut fonctionnaire relativement aux travaux maritimes à exécuter à Ostende; l'Association demandait surtout la construction d'un nouveau bassin à flot et de nouvelles écluses pour l'entrée des bassins.

M. le Ministre promettait à cette époque d'examiner cette demande et de faire connaître sa décision. Cette réponse ayant tardé à venir, l'Association a écrit une lettre de rappel l'année dernière, en décembre; cette lettre est également restée sans suite.

On va discuter sous peu à la Chambre, le budget sur ressources extraordinaires, et ce serait le moment de réclamer les travaux en question.

L'honorable vice-président ne se dissimule pas l'accueil qui sera fait à la demande, mais il croit qu'on ne peut laisser de réclamer, à l'exemple d'autres villes, qui, à force d'instances et de démarches sans cesse renouvelées, ont obtenu ce qu'elles désiraient.

On devrait signaler au gouvernement que les écluses des bassins de commerce ne sont plus en rapport avec les besoins de la navigation, que les navires de grand tirant d'eau qui entrent au port sans la moindre difficulté, ne peuvent en maintes circonstances pénétrer immédiatement dans les bassins à flot, qu'il en résulte des frais d'allège onéreux et un surcroît considérable de dépenses, et que les manœuvres aux écluses présentent de sérieux dangers.

L'administration communale de Nieupoort, ayant réclamé à la Chambre, la commission des pétitions a chargé un de ses membres de faire un rapport sur cette requête. Ce rapport est favorable à la demande:

L'honorable Vice-président propose de charger le Bureau de rédiger une protestation aux Chambres, pour réclamer les installations maritimes.

M. Van Imschoot dit qu'il a lu récemment qu'Ostende avait été traité en enfant gâté de la part du gouvernement: mais il n'est pas de cet avis. Les bienfaits ne sont pas tellement nombreux qu'on ne puisse les compter, et il trouve que si on a accordé quelque chose à Ostende, on ne lui a pas accordé tout ce à quoi la ville avait droit.

Le Conseil communal, en 1888, s'est intéressé aussi peu, que l'année précédente, aux installations maritimes. Cette

question vitale pour Ostende semble très peu préoccuper nos édiles.

Il en est un peu ainsi également à l'Association commerciale, où il n'est question des installations maritimes qu'en séance du 27 Décembre 1888.

A cette séance il est donné lecture d'une lettre de M. De Bruyn, ministre des travaux publics, relative à la confection de plans de travaux maritimes à exécuter à Ostende. M. Van Imschoot, qui a été nommé président de l'Association, dit que la lettre de M. le Ministre correspond exactement aux demandes formulées par l'Association.

En 1889, pas plus qu'en 1887 et 1888, le Conseil communal ne s'est occupé des installations maritimes.

A l'Association commerciale, dans la séance du Comité permanent du 7 Juin 1889, M. Van Imschoot dit que le Bureau possède différents documents des plus intéressants relativement aux installations maritimes d'Ostende. Il y a là de grands intérêts en jeu et il serait bon de les discuter en séance spéciale.

Il n'est pas possible de discuter au pied levé une question aussi importante.

M. De Breyne ne croit pas que le moment soit venu de discuter ces projets; comme rien n'est décidé, il pense qu'on ferait mieux de ne pas encore s'en occuper.

M. le Président n'est pas de cet avis. Les Brugeois défendent, avec une persévérance à laquelle il rend hommage, le projet de Bruges-port de mer par Heyst, et les négociants d'Ostende ne doivent pas sembler être indifférents à la solution qui devra intervenir. Il s'agit d'une question vitale pour Ostende, il s'agit de son avenir commercial.

Le rapport de l'honorable Ingénieur en chef de la province, M. Piens, est déposé, et dans un avenir rapproché une décision sera prise. Bruges aura une communication plus facile vers la mer, c'est là un fait certain, mais celle-ci se fera-t-elle par Ostende ou par Heyst? C'est le point que le Gouvernement devra résoudre. Dans son travail très remarquable et très impartial, l'honorable Ingénieur en

chef chargé par le Gouvernement de faire un rapport, ne prend pas de conclusions. Les circonstances sont donc pour Ostende d'une importance exceptionnelle, et le Bureau ne veut pas poser d'actes irréfléchis pouvant compromettre nos intérêts; c'est pourquoi il demande la discussion.

M. Fermon dit qu'il est nécessaire que l'Association s'occupe de cette question et cela le plus vite possible.

Le 20 Juin, le Président de l'Association commerciale, après avoir pris connaissance du rapport de M. l'Ingénieur en chef Piens sur la question si importante des communications de Bruges avec la mer, donné lecture d'un résumé qu'il a fait de ce travail. En voici les conclusions :

« A Ostende l'élargissement du chenal ainsi que les dragages effectués à l'entrée et dans la petite rade, ont amélioré notre situation, mais pourquoi hésiter à compléter l'œuvre commencée ?

» N'est-ce pas œuvre patriotique, œuvre nationale, de faire d'Ostende un port de 1^{er} ordre, alors que les dépenses pour arriver à ce résultat n'approcheront jamais de celles faites en faveur des ports voisins ?

» Le capital déboursé sera productif, parce qu'Ostende est placée dans des conditions favorables. Si actuellement le commerce ne se développe pas, c'est que tout nous manque.

» Nous n'avons ni grande écluse maritime, ni bassins de commerce accessibles aux navires d'un certain tonnage, ni emplacement sur nos quais, ni hangars, de façon que le travail ne peut se faire avec sécurité, célérité et économie,

» L'activité de nos négociants se brisé devant cette triste situation.

» Nous disons donc au Gouvernement : Dans le but d'améliorer le service des malles-postes, vous faites exécuter au port d'Ostende des travaux importants, mais de grâce, n'hésitez plus, achevez votre œuvre, afin que le commerce puisse aussi retirer profit des travaux en cours d'exécution.

» Suivez les exemples de nos voisins du midi qui ne craignent pas les sacrifices afin de donner à Dunkerque et à Calais des installations commerciales de nature à satisfaire aux plus grandes exigences.

» Notre pays a l'heureux privilège de posséder une administration des Ponts et Chaussées, composée d'ingénieurs d'élite, joignant à une instruction solide, une grande expérience pratique des travaux maritimes. Le gouvernement peut donc être assuré que les travaux qui seront soumis à son approbation pourront satisfaire non seulement aux besoins actuels du commerce, mais aussi et surtout à ceux de l'avenir. »

Peu après, M. Van Imschoot, comprenant qu'il était urgent, au moment où la Législature allait s'occuper des crédits destinés aux travaux publics, de faire connaître au pays la possibilité de faire d'Ostende un port de premier ordre, publia dans le bulletin de l'Association commerciale une notice sur le port d'Ostende.

En 1890 le comité Bruges port-de-mer ayant entamé une campagne des plus sérieuse en faveur du port de Heyst et ayant pour les besoins de la cause attaqué injustement le port d'Ostende, le Conseil communal, en présence de l'attitude du Conseil communal de Bruges, vota, à l'unanimité de ses membres, dans la séance du premier Avril 1890, la protestation suivante :

« Vu la proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins, invitant le Conseil communal à protester contre la délibération du Conseil communal de Bruges du 22 mars 1890;

» Considérant que le Conseil communal d'Ostende ne peut laisser passer sans protester les conclusions du *Meeting Brugeois* du 9 mars, auxquelles le Conseil communal de Bruges a voulu donner une consécration officielle ;

» Considérant qu'il importe de ne plus laisser affirmer et propager, sans y opposer des dénégations énergiques, des affirmations aussi contraires à la vérité que celles qui représentent le port d'Ostende comme d'un accès difficile ;

» Considérant que, si le Conseil communal de Bruges a le droit de faire toutes les démarches possibles pour arriver à améliorer les communications de cette ville avec la mer, on ne peut cependant lui permettre, dans l'intérêt de la

cause qu'il défend, de produire à l'égard du port d'Ostende des allégations que l'évidence des faits est venu contredire, mais qui pourraient finir par obtenir crédit auprès des personnes non au courant des questions maritimes;

» Que si, en effet, les marins savent que le port d'Ostende est accessible à marée haute aux navires du plus fort tonnage, que des bâtiments d'un tirant d'eau de plus de 20 pieds anglais entrent sans difficulté, il est pourtant de la plus haute importance pour l'avenir de notre ville maritime, que les Chambres et le pays tout entier soient mis en garde contre les accusations gratuites lancées contre le port d'Ostende.

» Le Conseil communal d'Ostende déclare protester contre les attaques injustes des défenseurs de Bruges-port de mer par Heyst.

» Décide que la plus large publicité sera donnée à cette protestation, et que celle-ci sera transmise aux Présidents et Membres de la Chambre des Représentants et du Sénat.»

Le 8 du mois de Mai M. le Ministre de Bruyn ayant déclaré au Sénat que le Gouvernement était décidé à construire le port de Heyst, en vue de donner une nouvelle communication vers la ville de Bruges, le Conseil communal eut à délibérer sur une lettre de l'Association commerciale demandant, qu'en présence de ce qui allait se faire pour Bruges, l'Administration communale réclamât l'exécution des promesses faites depuis longtemps pour Ostende.

Voici les propositions que le Collège échevinal présenta au Conseil et qui furent votées:

« Considérant qu'il est indispensable de compléter dans le plus bref délai l'aménagement intérieur du port d'Ostende :

» Considérant qu'en outre du creusement de deux passes, l'une à l'Est, l'autre à l'Ouest, à travers le Stroombank, il faut, pour que le port d'Ostende proprement dit puisse satisfaire aux besoins d'une navigation fort importante:

- » 1^o Approfondir le chenal jusqu'à 5^m50 sous mer basse;
- » 2^o Approfondir le bassin de retenue de l'Ecluse militaire, afin de maintenir dans le chenal la profondeur voulue, en donnant aux chasses toute la force nécessaire;
- » et 3^o Construire dans l'avant-port une écluse maritime de 24 mètres d'ouverture, donnant directement accès aux bassins à flot à construire par la ville d'Ostende;
- » Considérant que ces travaux exigent une dépense d'environ fr. 3,500,000

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE:

- » 1^o Qu'une requête sera faite pour engager le Gouvernement à demander aux Chambres législatives le vote d'un crédit de 3,500,000 fr., nécessaire pour compléter les travaux d'aménagement du port d'Ostende;
- » 2^o Que les installations telles que construction des bassins à flot, quais, hangars, grues, etc., seront faites par et aux frais de la ville d'Ostende. »

Dans la séance du 2 septembre le Collège échevinal fit part au Conseil que le Gouvernement semblait peu disposé à intervenir dans les frais de construction de la grande écluse et à passer avec la ville d'Ostende une convention semblable à celle passée avec la ville de Nieuport.

Ostende, disait à cette séance, M. le bourgmestre Montangie, peut construire un bassin à flot, mais elle n'a pas les ressources suffisantes pour dépenser 3 à 4 millions pour les grandes écluses.

Le Conseil décida de nouveau qu'on s'adresserait au Gouvernement pour le prier de solliciter de la Législature, les crédits nécessaires à la construction de l'écluse par l'État.

Le 8 novembre le Conseil communal décida de rappeler au Gouvernement sa délibération du 2 septembre et de le prier de vouloir bien hâter la solution.

Le 2 décembre l'Association commerciale ayant de nouveau demandé à l'Administration communale de vouloir bien prendre les mesures pour que les nouvelles installations maritimes fussent exécutées, le Conseil décida que le

Collège échevinal, accompagné d'une députation du Conseil communal et de délégués de l'Association commerciale, voire même de quelques uns des principaux négociants de la ville, se rendrait à Bruxelles, afin d'exposer de vive voix au Ministre la situation faite au commerce Ostendais.

Comme on l'a vu, par ce qui précède, l'Association commerciale n'a pas un instant, pendant l'année 1890, abandonné la défense des intérêts du port d'Ostende.

Dès le 20 mars, elle vote une protestation contre les termes des conclusions adoptées par le meeting qui a eu lieu à Bruges en faveur de Bruges port-de-mer.

Dans son bulletin du mois d'avril l'Association commerciale publia les discussions qui eurent lieu en février et mars au Sénat et à la Chambre et où fut traité la question des ports de mer.

Nous ne pouvons nous empêcher de signaler le discours que prononça à cette occasion M. Paul de Smet de Nayer, qui prit chaleureusement la défense du port d'Ostende et répondit victorieusement aux diverses objections mises en avant pour combattre la solution de Bruges port de mer par Ostende.

Le 10 mai, à la séance du comité permanent, M. Van Imschoot déclare que « la question des installations maritimes du port d'Ostende vient de revêtir un caractère des plus graves, par la déclaration de M. le Ministre des travaux publics au Sénat.

» Les déclarations du chef de ce département annonçant la réalisation du projet de Bruges-port de mer par Heyst avec l'intervention de l'État, et, comme conséquence, la suppression des travaux de projets connexes à l'amélioration des communications de Bruges à la mer par Ostende, tels que ceux du canal de dérivation pour les eaux surabondantes de l'arrondissement, la construction des grandes écluses maritimes devant donner accès aux nouveaux bassins, l'agrandissement du bassin de chasse, du môle destiné à abriter les malles-poste etc., etc., causera une pénible impression, parmi notre active et laborieuse population.

Elle sera vivement émue de la résolution inattendue prise par le gouvernement, car elle est de nature à amener la ruine du commerce de notre ville. Donner à Bruges-Heyst tous les aménagements exigés des ports actuels et refuser ceux-ci à Ostende, c'est un déni de toute justice.

» Sur quoi se base le Ministre pour prendre cette grave décision ? Sur des chiffres fantaisistes d'un mouvement commercial qui n'existe pas et en dénaturant ceux du port d'Ostende; il importe de protester hautement contre les projets du gouvernement ».

Le 20 Janvier 1891, M. Fermon interpelle le Collège échevinal pour lui rappeler que, lorsqu'au mois de Décembre précédent, la députation de la ville d'Ostende fut reçue par M. le Ministre des travaux publics, ce haut fonctionnaire avait promis qu'à bref délai il informerait la ville d'Ostende des résolutions prises. Cette réponse est-elle arrivée ?

Monsieur le Bourgmestre déclare que jusqu'à présent aucune réponse n'est arrivée de Bruxelles et que le Collège insistera immédiatement auprès de M. le Ministre des travaux publics pour qu'une réponse catégorique soit donnée par le Gouvernement.

Le 17 Mars, M. Michens demande où en est la question des installations maritimes et M. le Bourgmestre doit reconnaître qu'à ce jour, elle n'a pas fait un pas en avant.

M. Montangie ajoutait :

« Le commerce d'Ostende réclame à bon droit des bassins et des quais; le Gouvernement rend l'usage de l'avant-port impossible au commerce et refuse de nous aider alors qu'il ne s'agit pas de travaux utiles à Ostende seul, mais à toute la Belgique: on l'a vu lors de l'interruption de la navigation sur l'Escaut, en janvier dernier.

» Aussi, je suis l'organe du Conseil communal pour déclarer qu'Ostende doit marcher de l'avant, qu'elle doit faire les travaux réclamés par le commerce, et que, si le gouvernement ne veut pas intervenir, il incombe à la Ville de chercher ailleurs des ressources pour leur exécution ».

Le 7 Avril une lettre de M. le Ministre De Bruyn informe le Conseil communal que ce haut fonctionnaire ne peut pas, comme la ville le lui a demandé, autoriser M. l'Ingénieur principal De Mey, à dresser l'avant projet des installations maritimes à exécuter par la ville d'Ostende. Le Conseil décide qu'une nouvelle démarche sera faite près de M. le Ministre. Par lettre du 30 Avril 1891, M. De Bruyn revient sur sa décision et autorise M. l'Ingénieur principal De Mey à s'occuper de l'avant projet de nos installations maritimes de concert avec l'ingénieur de la ville, M. Verraert.

A la séance du 25 Août, la Commission spéciale à laquelle le Conseil communal avait soumis le projet des nouvelles installations maritimes, déposa son rapport qui concluait en ces termes :

« Si le Conseil communal approuve le projet des travaux que nous avons l'honneur de lui soumettre, la commission estime qu'il y aurait lieu de décréter immédiatement, en principe, l'obligation de contracter un emprunt de 4,000,000 fr., représentant la dépense à supporter par la ville, et d'en faire l'émission aussitôt que la marche des négociations à entamer avec le Gouvernement permettra de commencer l'exécution des travaux. »

Le rapport et les conclusions furent votées à l'unanimité.

Le 17 Octobre, le Collège fut reçu par M. le Ministre des finances pour lui soumettre les plans et devis des installations maritimes.

Le 25 Novembre une députation du Collège échevinal et du Conseil fut reçue par M. le Ministre des travaux publics à qui on avait déjà envoyé le rapport de l'Association commerciale sur les travaux projetés. M. le Ministre informa la députation, qu'en présence des observations qui avaient été présentées, il croyait utile de nommer une commission spéciale chargée d'arrêter définitivement les plans des travaux à exécuter.

Cette commission fut nommée par arrêté royal du 3 Décembre 1891. Elle se composait de : MM. De Raeve, Carbon, De Mey, Ecrevisse, Hamman, Liebaert, Mersch, Montangie, Piens, Sarton, Van Imschoot.

Cette Commission tint de nombreuses séances et le 18 Janvier 1892, elle arrêta les plan et estimation des travaux. Malgré la vive opposition de M. Van Imschoot, soutenue par MM. Carbon, Laroye et Liebaert, la commission décida, en présence des exigences du service des chemins de fer, la suppression du canal de jonction des bassins actuels avec le nouveau bassin à flot.

Pendant l'année 1891 l'activité de l'Association commerciale ne se ralentit pas. M. Liebaert qui avait été nommé échevin fut remplacé comme secrétaire par M. Bouchery.

Dès le 12 février, l'Association commerciale adressait un rapport à M. le Ministre des travaux publics pour lui signaler l'urgence qu'il y avait de commencer les installations maritimes en présence de ce qui s'était passé lors la fermeture de l'Escaut, qui pendant 55 jours avait été inaccessible aux voiliers et durant 26 jours aux steamers.

Lors de la discussion du budget des travaux publics en février 1891, M. le Ministre De Bruyn, en réponse à MM. Carbon et Woeste qui avaient réclamé l'exécution des travaux à Ostende, ayant erronément dit que la ville d'Ostende réclamait la construction de son bassin à flot par l'Etat, l'Association commerciale protesta énergiquement contre cette allégation et adressa un rapport aux Chambres pour lui faire connaître la situation exacte de la question.

A diverses reprises l'Association s'adressa au Conseil communal pour lui signaler l'état du port, comme nous l'avons dit en relatant ce qui s'est fait en 1891 au Conseil communal.

A la fin de 1891 l'Association commerciale présenta diverses observations sur les plans adoptés par le Conseil communal.

Ce sont ces observations qui engagèrent M. le Ministre des Travaux publics à instituer la commission dont il est fait mention ci-dessus.

En Décembre 1891 M, Van Imschoot publia un mémoire traitant de l'intervention de l'État dans les dépenses relatives aux travaux maritimes.

Le 16 Février 1892 M. Montagnie annonce au Conseil communal que la Commission spéciale a terminé ses travaux et que les conclusions en sont soumises à M. le Ministre des Travaux publics.

Plusieurs orateurs prirent la parole en cette séance, mais pas un ne protesta contre la suppression du canal de jonction, suppression qui devait amener l'abandon des bassins actuels et la ruine du quartier des quais.

Le 5 Avril, le Collège échevinal n'ayant reçu aucune communication du Ministère, le Bourgmestre demanda au Conseil si celui-ci n'était pas d'avis de demander une audience à MM. les Ministres Beernaert et De Bruyn afin de leur rappeler les promesses faites. Le Conseil à l'unanimité approuva la proposition du Président.

Le 21 Juin M. Fermon demanda si M. le Ministre avait répondu à la demande d'audience.

M. Pieters, qui présidait répondit, qu'aucune réponse n'était arrivée et M. l'Echevin Liebaert constata qu'il y avait lieu de s'étonner de l'attitude prise par le Ministère vis-à-vis de l'Administration communale.

Le 18 Juillet M. Pieters, ff. de Bourgmestre, annonça au Conseil que le Collège, accompagné de M. le Sénateur Verbeke et de M. le Représentant de Stuers, avait été reçu par MM. les Ministres De Bruyn et Vandenpeereboom, et que ces Messieurs s'étaient montrés favorables à la solution préconisée par l'Administration communale. Il était toujours question de combler une partie du canal de Bruges à Ostende pour l'exécution du raccordement direct d'Ostende-Quai.

Le 25 Octobre le Collège échevinal crut devoir écrire de nouveau à M. le Ministre des Travaux publics pour lui dire combien à Ostende on se plaignait de la longueur des négociations entamées, et le prier de hâter la solution. Aux observations présentées par M. Michens, M. Pieters qui avait été nommé Bourgmestre et député d'Ostende, répondit que ni le Collège, ni le Représentant ne failliraient à leur tâche ; il tint à déclarer que les retards de cette question si vitale pour Ostende n'étaient pas imputables à l'Adminis-

tration communale. Celle-ci n'attendait que la solution du Gouvernement.

Dans le rapport annuel de l'Association commerciale lu à l'assemblée générale du 21 février 1892, l'Association, tout en approuvant les plans des nouvelles installations maritimes, protesta contre la suppression du canal de jonction; la partie de ce rapport relative au port d'Ostende se termine comme suit:

« Nous formons le vœu que l'Administration communale et le Gouvernement activent autant que possible les négociations qui vont être entamées, pour que l'année 1892 soit marquée par la pose solennelle de la première pierre des installations maritimes qui ouvriront, nous en avons la conviction, une ère de prospérité pour la ville d'Ostende.

» *Caveant consules!* Que les autorités veillent et qu'elles ne se laissent pas devancer par des villes voisines jalouses de nos progrès. »

A la suite de l'audience que M. le Ministre De Bruyn avait donnée au Collège échevinal, au mois de Juillet, M. Van Imschoot fit insérer dans le bulletin de l'Association commerciale, une note dont voici la conclusion:

« Nous venons d'émettre nos appréciations sur l'entrevue de Bruxelles.

» Nous ne méconnaissons pas que certaines déclarations du Gouvernement, qui jusqu'ici n'avaient jamais été faites officiellement, telles que la cession sans condition aucune des terrains restants des bassins de retenue, tout comme celle de l'exécution à ses frais des travaux nécessités pour l'écoulement des eaux des Wateringues, ont une certaine importance.

» Mais nous eussions désiré des déclarations plus catégoriques sur d'autres points. Le Gouvernement reconnaît que les travaux de l'avant-port lui incombent, que ces travaux sont utiles et nécessaires; mais il n'a pas fait de déclaration quant à la date de la mise en exécution. — Or, c'est là le point capital. Aussi longtemps que le Gouvernement n'aura pas décrété les travaux à exécuter par lui, que les fonds n'aurent pas été sollicités de la Législa-

ture, la ville d'Ostende ne pourra elle-même rien entreprendre. Les travaux incombant à la ville ne peuvent être commencés que lorsque ceux à faire par l'État seront exécutés; jusque-là la ville a les mains liées.

» Le jour où le Gouvernement nous dira: je vais commencer les travaux de l'avant-port, les fonds sont demandés à la Législature, ce jour-là, une députation du commerce d'Ostende aura le droit et le devoir de se rendre à Bruxelles pour remercier le Gouvernement.

» La ville d'Ostende à son tour, mais alors seulement, pourra prendre des mesures pour commencer les travaux qui lui incombent.

» Un dernier point que l'on a tort, nous semble-t-il, de perdre trop de vue, c'est la situation de la petite rade. Elle a été suffisamment signalée au Gouvernement. Celui-ci connaît les moyens de remédier à cet état de choses: le creusement de deux passes, l'une à l'Ouest, l'autre à l'Est. La première passe est faite. Le résultat dépasse toutes les prévisions.

» Pourquoi ne commence-t-on pas la passe à l'Est?

» Certes, nous réclamons avec instances de nouvelles installations maritimes, mais à quoi nous serviront-elles si on laisse compromettre l'accès même du port?

» Le Gouvernement laissera-t-il périr le seul port que le pays possède à la côte? Ce serait assumer une lourde responsabilité; aussi, malgré les déceptions de chaque jour, nous avons confiance en l'avenir.

» L'Administration communale doit renouveler ses instances auprès du Gouvernement afin qu'il prenne enfin une décision sur la mise en adjudication des travaux qui lui incombent. Elle ne peut négliger aucun effort pour obtenir une convention dans le genre de celle conclue entre le Gouvernement et la ville de Gand, si avantageuse pour cette dernière ville. Enfin, de son côté, elle doit rechercher les moyens pour faire face à l'intérêt et à l'amortissement d'un emprunt, sans lequel elle ne pourra commencer les travaux qui la concernent.

» Chaque heure de retard dans l'exécution des travaux projetés est une heure perdue pour la prospérité de la ville d'Ostende. »

Le 13 Octobre 1892 M. Van Imschoot, à la séance du Comité permanent, constatait que depuis neuf mois les plans des installations maritimes avaient été adoptés par la Commission spéciale et que l'on ne savait encore s'ils étaient approuvés ou non par le Gouvernement. Il faisait remarquer que le Bureau de l'Association ne négligeait aucune occasion pour arriver à la solution de cette importante question. Il fut décidé qu'une députation se rendrait à l'Hôtel de Ville pour prier l'Administration communale de hâter la mise en exécution des travaux.

Qu'il nous soit permis de rappeler qu'en décembre 1892 parut une brochure analysant le rapport de la commission spéciale et critiquant la suppression d'une partie du canal de Bruges.

L'auteur concluait: que le nouveau bassin à flot par suite de sa non-jonction avec les bassins actuels était insuffisant, que l'Administration des chemins de fer savait parfaitement établir le raccordement de la station Ostende-Quai à la voie principale, sans que le canal actuel fut comblé;

Que le projet actuel (celui de 1892) serait la ruine de tout le quartier des bassins et de tous les commerces qui s'y exerçaient en ce moment.

Parlant de ce que l'on pouvait faire pour le raccordement, l'auteur disait:

« La voie sera établie sur le terre-plein laissé entre le » canal actuel et l'avant-port. Au Contredam le service » des chemins de fer établira un pont surélevé, de façon à » permettre aux bédandres de passer sans manœuvre de » pont. »

En examinant le projet que l'on va exécuter on remarquera que l'auteur de cette brochure voyait assez juste.

Cette brochure eut du reste l'honneur de servir de motif à une interpellation au Conseil communal le 17 janvier

1893. Une longue discussion s'en suivit, mais on oublia surtout la question du canal de jonction.

Le 28 Février M. Pieters informe le Conseil que M. le Ministre des Travaux Publics, dans la séance de la Chambre du 24 Février, a déclaré que le Gouvernement approuvait les plans des nouvelles installations maritimes d'Ostende, et qu'il était prêt à commencer les travaux dès que la ville aurait mis la main à ceux qui lui incombent.

» Le Collège s'occupera de suite de réclamer les plans approuvés, de demander l'annexion du territoire de Breedene sur lequel une partie des installations doit être construite, ainsi que la cession par l'Etat des terrains nécessaires à ces installations.

» Nous espérons que la solution de cette question importante ne se fera plus attendre, et que d'ici à la fin de l'année, les travaux seront commencés ».

Dans la même séance M. Michens demande au Collège de s'occuper sans retard de l'annexion des territoires et de la cession des terrains appartenant à l'Etat, sur lesquels doivent venir les nouvelles installations maritimes.

Le 18 avril, à la suite d'une lettre de l'Association commerciale, le Conseil communal discute l'opportunité d'une demande de subside à la Province. M. Jean, en faisant part au Conseil qu'une demande de subside était faite au Conseil provincial en faveur de Bruges-Heyst, estima qu'il vailait mieux attendre la décision du Conseil provincial. Si des fonds sont votés pour Heyst il sera opportun de réclamer la même faveur pour Ostende.

En séance du Conseil du 18 juillet 1893 il est donné lecture d'une lettre de M. le Ministre des travaux publics disant qu'il approuvait dans ses grandes lignes le projet général des travaux d'agrandissement et d'extension des installations maritimes, tels qu'ils ont été dressés par la Commission spéciale.

La lettre du Ministre dit que le Gouvernement exécutera à ses frais les travaux de l'avant-port mais qu'il subordonne ces travaux à différentes conditions qui devront être examinées et faire l'objet de conventions.

Le 24 juillet les commissions réunies des finances et des travaux publics déposèrent leur rapport qui faisait remarquer : que le Gouvernement laissait à la Ville le soin de négocier l'intervention des Wateringues dans les travaux de détournement du Camerlinck ; qu'il lui imposait les frais de l'établissement de la plate forme nécessaire au raccordement d'Ostende-quai, et qu'il se réservait le droit d'établir même sur les terrains cédés les installations des chemins de fer nécessaires pour assurer l'exploitation du côté droit de l'avant-port agrandi.

Les commissions concluaient qu'en résumé, et quoique les conditions imposées à la Ville pour lui permettre de faire ses nouveaux bassins fussent dures, elles étaient d'avis qu'il était du devoir de la Ville de les accepter.

Aux observations de MM. Michens et Fermon, le Bourgmestre répond que le Collège activera autant que possible les négociations au sujet de la cession des terrains de l'ancienne écluse militaire, Le Collège étudie depuis longtemps le côté financier de la question et il déposera à bref délai un projet d'emprunt. Comme représentant, M. Pieters déclare qu'il proposera d'inscrire un premier crédit au budget extraordinaire en faveur des installations maritimes.

Le 28 décembre, l'Association commerciale ayant de nouveau demandé à la ville de réclamer de la Province un subside en faveur des installations maritimes, le Conseil communal décida qu'une demande d'intervention serait adressée au Conseil provincial.

En 1893 l'Association commerciale s'occupa activement de la question de nos nouvelles installations maritimes. Elle eut non seulement à stimuler le zèle du Conseil, à discuter avec les pouvoirs publics, mais elle dut encore défendre nos intérêts contre certaine presse qui décriait le port d'Ostende.

Au mois de mars l'Association, en présence de l'attitude du Gouvernement qui estimait pouvoir se décharger d'une partie des travaux qu'il exécutait précédemment lui-même en ayant recours à l'intervention des Provinces, écrit

à l'Administration communale pour l'engager à solliciter un subside du Conseil provincial. Comme nous l'avons dit plus haut, cette lettre ne fut pas prise en considération. La thèse de l'Association commerciale ne fut admise par le Conseil qu'en décembre 1893.

Le 14 juin le Conseil provincial ayant, par 38 voix contre 23 et 4 abstentions, accordé à Bruges port-de-mer deux millions à fonds perdus, l'Association commerciale protesta contre ce qu'avaient dit les orateurs qui défendaient le crédit et remercia les Conseillers provinciaux d'Ostende et de Ghisteltes de la façon dont ils avaient rencontré et refuté les attaques faites contre Ostende.

M. de Cuyper proposa, vu la tournure que prenaient les choses, de ne plus s'occuper de Bruges ou Heyst port-de-mer, mais de défendre avant tout les intérêts de la Ville et du port d'Ostende. Insistons auprès de l'État, disait l'orateur, stimulons l'énergie de nos Représentants, de notre Administration communale, pour que nous obtenions à bref délai, les nouveaux travaux maritimes reconnus indispensables pour l'avenir du port.

M. Van Imschoot répond que « le Comité est avis que les travaux d'Ostende ne peuvent plus être retardés; si le Gouvernement cherche encore des prétextes pour éloigner l'exécution des travaux qui lui incombent, l'Administration communale aura à examiner les moyens en vue de vaincre la résistance que l'on nous oppose. La situation actuelle ne peut durer: il faut demander à la Ville d'aller de l'avant ».

Le 23 Janvier 1894 le Conseil communal reçut communication d'une lettre de M. le Ministre des finances Beernaert, par laquelle ce haut fonctionnaire tachait de démontrer que la ville d'Ostende, dans l'accord provisoire intervenu entre elle et le département des Travaux publics, était traitée en enfant gâté, et que le Gouvernement faisait pour elle plus qu'il n'avait jamais fait pour aucune autre ville.

Voulant donner une nouvelle marque de ses bonnes dispositions, le Gouvernement consentait à céder gratuitement à la ville les terrains nécessaires au bassin à flot.

— C'était très généreux, mais ces fleurs cachaien une terrible épine. —

Par contre, ajoutait la lettre ministérielle, il doit être entendu que les taxes que la ville perçoit actuellement *sans titre ni droit*, par exemple sur l'ancien quai des bateaux à vapeur et dans la partie initiale du canal de Bruges, seront aussitôt abandonnées par elle au profit de l'Etat.

M. le Ministre des Finances terminait en disant que, si la ville admettait les propositions faites, un projet de convention serait de suite élaboré.

Le Conseil renvoya la discussion de cette lettre à une prochaine séance après que M. Michens eut protesté contre les termes *sans titre ni droit* dont se servait le Ministre.

En ouvrant la séance du 7 Février 1894 M. le Bourgmestre Pieters fit la déclaration suivante :

« Avant d'aborder notre ordre du jour, je tiens à vous faire savoir qu'aucune décision définitive concernant la question des installations maritimes n'a pu être prise lors de l'audience que M. le Ministre des finances nous a accordée à M. le Sénateur Verbeke et à moi.

» Ce haut fonctionnaire nous a fait savoir en effet, qu'une modification importante lui était demandée, *consistant dans le maintien total ou partiel du canal de raccordement.*

» L'Ecluse et le bassin à flot figurant sur le plan arrêté par la commission nommée par le Gouvernement, devront par suite subir un déplacement vers l'Est.

» D'autres changements encore seront apportés au plan primitif. Nous croyons savoir que l'Administration des ponts et chaussées a été chargée de faire l'étude de la question,

» Quoiqu'il en soit, il y aura lieu d'attendre que le nouveau plan général soit approuvé avant de pouvoir présenter les plans en détail et les devis.

» D'autre part, la question des droits d'entrée au port d'Ostende a été longuement discutée. Nous ne sommes pas

éloignés de croire qu'après mûr examen, le Gouvernement ne reconnaisse, comme l'ont fait tous ses prédécesseurs, que la ville d'Ostende a des droits incontestables basés sur les décrets de Marie-Thérèse et de Joseph II.

Comme conclusion, tout en reconnaissant avec vous qu'il est désirable d'arriver au plus tôt à la solution de l'importante question des installations maritimes, nous sommes obligés de vous demander de surseoir à la discussion de la lettre de M. le Ministre des finances, jusqu'à ce que nous ayons des propositions formelles à vous soumettre ».

Le 17 Avril, l'Administration communale écrivit à M. le Ministre des finances de Smet de Naeyer, qui avait remplacé M. Beernaert, pour lui signaler les points sur lesquels l'Administration communale n'était pas d'accord avec le Gouvernement.

La Ville signalait notamment l'insuffisance de la largeur des quais; la suppression du canal reliant les anciens bassins au nouveau; elle protestait surtout contre l'allégation de M. le Ministre Beernaert, qui prétendait que c'était *sans titre ni droit* que la ville percevait des droits de quais. La ville démontrait que c'était en vertu d'un arrêté du 11 Mai 1815 du Roi Guillaume que la Ville était rentrée en possession du droit de percevoir des taxes, droit qui lui avait été injustement enlevé sous la domination française.

Ces droits n'avaient jamais été contestés à la ville sous la domination hollandaise, ni depuis 1830.

Cette lettre fut le point de départ de nouvelles négociations pendant lesquelles MM. les Ingénieurs De Mey, Van der Schueren et Verraert, modifièrent les plans, les complétèrent et finalement les arrêtèrent tels qu'ils seront exécutés.

Le 9 Octobre le Conseil communal fut appelé à approuver les nouveaux plans et la convention.

En ouvrant la discussion M. Pieters, Bourgmestre, s'exprima comme suit :

« Messieurs, dans des réunions officieuses vous avez pu prendre connaissance des nouveaux plans des installations maritimes. Le Collège échevinal, ainsi que l'Association commerciale, ont été appelés à examiner ces plans et le

projet de convention à conclure entre l'Etat et la ville d'Ostende, concernant les nouvelles installations maritimes.

» Tous deux ont été unanimement d'avis de les approuver et de reconnaître que ces plans présentaient de multiples avantages sur ceux soumis à la commission des installations maritimes en 1891-1892.

» Les inconvénients reprochés aux anciens plans, qui ne donnaient pas suffisamment satisfaction aux besoins du commerce, ont été écartés dans l'élaboration des nouveaux. Dans ces plans, les bassins sont plus rapprochés de 400 mètres de la ville; nous obtenons un avant-port de 800 mètres; nos quais sont disposés de façon à pouvoir recevoir un outillage complet, des hangars, etc.; nous obtenons une cale sèche, absolument nécessaire dans un port tel qu'est appelé à devenir celui d'Ostende. Un pont mobile mettra les deux rives en communication. Nous obtenons enfin, ce que jusqu'ici on nous refusait, la reconnaissance des droits dont nous jouissons depuis Marie-Thérèse. La cession du terrain est faite également dans d'excellentes conditions. Enfin une lettre reçue cette après-midi même du Ministre m'apprend que les terrains restants ne seront pas réservés au Gouvernement, mais que le commerce pourra en faire librement usage.

» Comme vous le voyez, ces projets comblent tous nos vœux, et si, comme nous l'espérons, ils se réalisent, le commerce de la ville d'Ostende prendra un nouvel essor. »

M. Michens prononça un long discours approuvant chaleureusement les plans et la convention. En voici le passage relatif aux mesures financières :

« Maintenant, Messieurs, j'aborde le point principal, la question financière. Il s'agit de faire face à nos engagements. Le prix de la carte à payer est de 5,000,000 fr. Le projet primitif comportait 4,000,000 fr. C'est donc 1,000,000 fr. de plus. Il s'agit maintenant de montrer de la bonne volonté. C'est à nous, Ostendais, à nous saigner largement, afin de faire honneur à notre signature. Il est évident que durant longtemps encore, nous n'aurons qu'un maigre intérêt de notre sacrifice. Ce n'est pas nous, ni nos fils, mais

nos petits-fils seulement qui en recueilleront le fruit. Notre budget est malheureusement peu brillant; et, malgré cela, il nous faut toujours des ressources nouvelles, car nous devons tenir rang de grande ville, rang de seconde capitale. La ville s'agrandit toujours, l'étranger réclame des perfectionnements, des réjouissances nouvelles, et, malgré tout cela, il nous faut tenir aux contribuables la dragée la moins haute possible. Aussi, il ne faut pas que les Ostendais récriminent au paiement: c'est pour l'avenir d'Ostende et dans l'intérêt général. »

Après la discussion, la convention fut admise article par article, puis votée à l'unanimité des membres, qui étaient MM. Pieters, Bourgmestre-président; A. Liebaert et R. Van Loo, Échevins; A. Pede, A. De Breyne, V. Michens, D. Fermon, E. Janssens, E. Jean, H. Goffin, L. Vermeeren et I. Serruys.

Nous citons textuellement la fin de la séance:

» *M. Fermon.* — L'unanimité avec laquelle l'assemblée a approuvé la convention est de bonne augure pour l'exécution rapide de ces travaux. Aussi est-il de notre devoir d'adresser tous nos remerciements à M. le Ministre Paul de Smet de Naeyer, qui a tant contribué à la prompt solution de cette question, la plus importante de toutes celles qui ont trait à la ville d'Ostende. (*Assentiment unanime*). Qu'il me soit permis de remercier aussi notre honorable bourgmestre, M. Pieters, qui, avec ses collègues des Chambres, MM. de Stuers et Verbeke, a fait de si nombreuses et pressantes démarches aux divers ministères. (*Applaudissements*).

» *M. le Président.* — En mon nom et en celui de mes collègues, je remercie l'honorable membre des paroles si flatteuses pour nous qu'il vient de prononcer. Nous avons fait toutes les démarches possibles, puissamment aidés par M. de Smet-de Nayer, afin de ne rien négliger dans l'intérêt de notre chère ville d'Ostende.

» *M. Liebaert.* — En ma qualité d'échevin du commerce, je tiens à remercier, au nom de toute la population commerçante de la ville d'Ostende, le Conseil communal de sa

bienveillante attitude et du vote qu'il vient d'émettre: la ville d'Ostende lui en saura gré ! »

Cette séance du 9 Octobre 1894 peut être inscrite au livre d'or de la Ville. C'est de ce jour que date la période provisoire de l'exécution de nos travaux maritimes, période provisoire qui est terminée et heureusement remplacée par la période définitive dont la consécration officielle a lieu le 19 juin.

L'Association commerciale, tout comme le Conseil communal, protesta contre les exigences émises dans la lettre de M. le Ministre Beernaert. En séance du Comité permanent du 1^r février 1894, M. Van Imschoot démontra combien les intérêts de la Ville et du Commerce ostendais étaient sacrifiés, et l'urgence qu'il y avait de lutter pour défendre nos droits.

Le 28 avril 1894 l'Association commerciale publia une notice ayant pour titre: *À propos de la création d'un port en eau profonde sur le Littoral belge,*

Cette brochure faisait ressortir la situation avantageuse du port d'Ostende et de ses accès.

Le Roi à qui l'Association commerciale avait envoyé un exemplaire fit remercier l'Association.

« *Sa Majesté, disait M. le comte de Borchgrave d'Altena, m'a chargé de vous transmettre ses remerciements de cette communication et d'exprimer le vœu qu'Elle forme de voir commencer dans un bref délai les travaux des nouveaux bassins à Ostende.* »

Le 20 septembre 1894 l'Association commerciale se réunit à l'Hôtel de Ville pour prendre connaissance des nouveaux plans dressés par les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et de la Ville.

Ces plans furent unanimement approuvés,

Le 6 novembre le Comité permanent de l'Association après avoir pris connaissance de la convention et des plans vota de chaleureux remerciements à M. le Ministre des finances P. de Smet de Naeyer pour la part si active qu'il avait prise dans les négociations entre la Ville et le Gouvernement.

L'année 1895, pendant laquelle les Ingénieurs élaboraient les plans de détail et les devis, ne présente rien de bien saillant, tant au Conseil communal qu'à l'Association commerciale, en ce qui concerne les installations maritimes.

Un seul point est à signaler : sur les instances de l'Association commerciale la ville adressa une demande de subside au Conseil provincial.

En séance du 23 juillet 1895 le Conseil provincial par 36 voix contre 14 et 7 abstentions rejeta la demande de la ville d'Ostende.

Est-il besoin de rappeler ici que ce même Conseil provincial avait, deux ans avant, voté une somme de deux millions à fonds perdus pour Bruges port-de-mer ?

En 1896 les plans définitifs de nos installations maritimes furent arrêtés par le Gouvernement et par la Ville, et la question de la reprise du droit de taxes à percevoir dans l'avant-port fut réglée. La Ville abandonnait ses droits au Gouvernement et recevait de ce chef un capital de fr. 338.173,75 représentant 25 fois le produit des taxes perçues en 1894.

La Ville en 1896 acquit une grande partie des terrains nécessaires aux installations maritimes.

En Avril 1896 parut l'arrêté royal sanctionnant la loi votée par les Chambres, loi qui fixait les nouvelles limites de la ville d'Ostende. Ces extensions étaient nécessitées par les travaux à faire.

Le cahier des charges relatif à l'adjudication des travaux d'extension des installations maritimes du port d'Ostende, fut publié dès le commencement de 1897 et la Ville dut protester parce que l'on avait mis à sa charge le pont barrage dont la construction incombait au Gouvernement.

Cette protestation fut reconnue fondée par M. le Ministre des finances, qui informa la ville que le Gouvernement interviendrait dans le travail jusqu'à concurrence d'une somme de fr. 97,206,85, représentant la valeur du pont tournant.

En séance du 30 Mars il fut donné lecture du rapport de M. l'Échevin des finances sur l'approbation du cahier des charges, devis et plans des travaux dont l'adjudication était annoncée pour le 17 Avril.

Ce rapport rappelle les rétroactes de la question et insiste surtout sur les charges auxquelles la Ville aura à faire face. En voici la conclusion :

« Les charges que va s'imposer la ville d'Ostende sont grandes, mais, en présence des résultats à obtenir, notre population saura s'imposer des sacrifices dont d'autres villes nous ont donné l'exemple. »

» Nous espérons encore que le Gouvernement, en présence du peu de ressources que nous possédons et des travaux de tout genre qui, dans l'intérêt de la généralité du pays, doivent transformer et embellir notre ville, comprendra qu'il a pour devoir d'intervenir plus largement dans nos travaux maritimes.

» Nous ne terminerons pas ce rapport sans remercier bien vivement le Chef du Cabinet des sentiments si bienveillants qu'il nous a témoignés et nous sommes persuadés que le Conseil tout entier sera unanime pour se joindre à nous. »

Une observation fut présentée par M. Laroye; elle visait le canal de jonction qu'on avait eu tant de peine à obtenir et que M. Laroye venait, un peu tardivement, déclarer inutile et par trop coûteux.

MM. Van Imschoot et Fermon démontrèrent l'utilité absolue du canal reliant les anciens bassins au nouveau et le Conseil approuva définitivement les plans et devis.

Il eut du reste été singulier de changer le 30 Mars les données d'une adjudication qui devait avoir lieu le 17 Avril.

Ce jour trois soumissions furent présentées. Le montant du devis était de fr. 8,979,565.08; la part de la ville s'élevait à fr. 4,691,685.12.

Voici le résultat de l'adjudication :

M. Declercq, de Roulers	fr. 9,435,800
M. Decloedt, de Bruges	fr. 9,470,000
MM. Dedyn et Kermina, de Paris	fr. 12,851,100

Au moment de l'ouverture des soumissions, MM. Declercq et Decloedt firent savoir par exploit d'huissier qu'ils retireraient leur soumission.

En présence de la notable augmentation sur les prix du devis et de la renonciation de deux des soumissionnaires, M. le Ministre De Bruyn informa la Ville, par lettre du 10 Juin 1897, qu'il ne pouvait approuver le résultat de l'adjudication du 17 Avril et qu'une réadjudication s'imposait.

Le 27 Juillet, M. l'ingénieur en chef De Mey informe la Ville que la réadjudication est prochaine et que celle-ci comprendra de nouveaux travaux dont le montant s'élève à la somme de fr. 3,371,234.18.

Ces travaux doivent s'exécuter pour compte de l'État.

L'adjudication fut fixée au 18 Décembre. Le devis s'élevait à la somme de fr. 12,444,810.24.

Trois soumissions furent déposées :

M. Emmanuel Decloedt :

Type A — fr. 15,600,000.

Type B — fr. 16,700,000.

MM. Coppieters, Cox, Baar, Watrin, J. et P. Carsoel :

Type A ou B — fr. 14,830,000.

M. Declercq :

Type A — fr. 15,347,700.

Type B — fr. 16,048,200.

La soumission de MM. Coppieters et consorts fut approuvée malgré des démarches pressantes faites par les partisans de Heyst-port de mer, et une polémique des plus vives de la « *Patrie* » de Bruges.

L'année 1898 sera marquée d'une croix d'or dans cette période de vingt-six années.

Lés démarches commencées en 1872 ont enfin abouti, et Ostende aura bientôt des installations maritimes dignes de son commerce, dignes surtout de la seule ville importante du Littoral Belge. Elle pourra rivaliser avec les autres ports de la mer du Nord et augmenter son trafic pour le plus grand bien des deux Flandres et du pays tout entier.

Aujourd'hui, c'est un bulletin de victoire que nous enregistrons, et comme après un combat victorieux on porte à l'ordre du jour ceux qui se sont vaillamment conduits, dressons la liste de tous ceux qui ont coopéré à cette œuvre qui a demandé tant de peines et tant de démarches.

Et en toute première place qu'il nous soit permis d'inscrire le nom vénéré de notre Souverain.

A Léopold II toute notre gratitude et toute notre reconnaissance pour le puissant appui qu'Il a toujours prêté pour tout ce qui pouvait concourir à l'amélioration de notre port et de nos installations maritimes.

En venant présider à la cérémonie de la pose de la première pierre, Sa Majesté montre une fois de plus combien Elle a à cœur l'avenir et la prospérité d'Ostende.

Parmi les Ministres qui nous ont accordé leur haute influence la première place revient sans conteste à M. Paul de Smet de Naeyer, Ministre des Finances.

Il y a longtemps déjà que M. de Smet de Naeyer s'intéresse à notre port et même avant son entrée au Ministère, il suivait de très près tout ce qui se faisait pour activer la solution de la question des nouvelles installations maritimes.

Son appui ne nous a jamais fait défaut, et comme Ministre des finances nous lui devons une reconnaissance spéciale pour les crédits qu'il a fait voter pour le port d'Ostende.

Notre gratitude aussi pour M. De Bruyn qui, comme Ministre des travaux publics, a fait décréter les travaux.

Inscrivons à notre tableau d'honneur les noms de :

MM. les Ministres Moncheur, Wasseige, Saintelette et de Moreau qui à différentes époques se sont intéressés à nos installations maritimes;

MM. les Sénateurs et Représentants Verbeke, de Limburg Stirum, Jean Van Iseghem, Charles Janssens, L. Carbon, de Stuers, Pieters, Paul Carbon, qui ont aux Chambres défendu le port d'Ostende;

MM. les Bourgmestres et Échevins J. Van Iseghem, C. Janssens, Montangie, Pieters, C. Van Iseghem, Marysael, Marion, Liebaert, Van Loo et Michens, qui ont travaillé à la réalisation de l'agrandissement de nos installations maritimes;

MM. les Ingénieurs Symon, de Raeve, Bovie, Piens, Van der Schueren, Verraert, qui ont mis leur science et leur savoir à rechercher ce qu'il y avait lieu de faire pour doter Ostende d'installations capables d'en faire un port de tout premier ordre ;

MM. les Présidents, Vice-Présidents et Secrétaires de l'Association commerciale C. Janssens, L. Carbon, Laroye, Fermon, Fontaine, Liebaert, Bouchery, qui ont toujours vaillamment défendu la cause d'Ostende.

Mais parmi les Ingénieurs et les Membres de l'Association commerciale donnons une place d'honneur à ces deux noms :

PIERRE DE MEY, AUG. VAN IMSCHOOT.

De Mey, l'ingénieur de grand mérite à qui nous devons les plans de nos nouvelles installations maritimes;

De Mey, l'infatigable travailleur qui, sûr de lui, a osé percer les passes du Stroombank et donner ainsi à notre port un accès facile et commode;

De Mey, le défenseur acharné d'Ostende, *De Mey*, que nous aurions été heureux d'acclamer à la pose de la première pierre de son œuvre et dont Ostende déplore la perte, comme on déplore celle d'un bienfaiteur.

Auguste Van Imchoot, le vaillant lutteur qui, depuis 1880 est sur la brèche pour défendre nos droits et nous faire rendre justice;

Van Imschoot, secrétaire, vice-président et président de l'Association commerciale, qui a consacré toutes ses forces, toute son intelligence, toute sa volonté à faire triompher notre cause;

Van Imschoot, l'Echevin des finances, qui a procuré les ressources nécessaires qui nous permettront de doter Ostende d'installations grandioses;

Van Imschoot dont le nom s'inscrira à côté de celui de *De Mey*, lorsque dans l'avenir on fera l'histoire d'Ostende en 1898.

Ostende, le 15 Juin 1898.



